

La gestion du long terme au service du pays





Gestion des retraites Logement social

Institution financière publique, la Caisse des Dépôts est aujourd'hui, au titre de ses missions d'intérêt général, le gestionnaire de référence de l'épargne et des retraites des Français, et de fonds privés protégés par la loi.

Numéro 1 du financement du logement social en France et de la politique de la ville, elle est aussi le partenaire des collectivités territoriales, qui investit dans des projets de développement insuffisamment pris en compte par les acteurs privés.

La gestion de fonds privés protégés par la loi

La Caisse des Dépôts est au service de l'intérêt général et des missions publiques en tant que gestionnaire de fonds privés protégés par la loi. Elle a obtenu la certification ISO 9001 pour l'ensemble de ses activités dans le cadre d'une démarche qualité intégrant la performance économique, le management et les risques, pour assurer une gestion efficiente de ses missions et les développer. En 2006, les encours moyens gérés par la Caisse des Dépôts s'élevaient à 45,8 Md€ en dépôts numéraires et 13,2 Md€ en titres.

Banquier du service public de la Justice

La Caisse des Dépôts est le banquier de référence des professions juridiques. Les notaires et les administrateurs et mandataires judiciaires sont ainsi tenus de déposer à la Caisse des Dépôts les fonds qui leur sont confiés dans le cadre de leurs missions.

La Caisse des Dépôts a accompagné la mise en place du dispositif réglementaire instaurant l'obligation, pour les huissiers de justice, d'inscrire les fonds de tiers qu'ils détiennent dans des comptes spécifiques dits « comptes affectés ». Dans le cadre de cette réforme, deux tiers des études d'huissiers de justice ont choisi la Caisse des Dépôts pour la tenue de leurs comptes affectés.

La Direction bancaire veille à apporter une qualité de service aux meilleures pratiques de la place et à intégrer les besoins spécifiques de sécurité liés à la détention de fonds appartenant à autrui par les professions juridiques. En 2006, une nouvelle enquête a conclu à un degré de satisfaction très élevé sur les prestations fournies, supérieur au taux moyen de la clientèle bancaire en général. Ces résultats sont conformes aux actions conduites qui portent particulièrement sur la sécurité opérationnelle de la tenue des comptes et des moyens de paiement d'une part et sur les dispositifs de lutte contre le blanchiment de l'argent et contre le financement du terrorisme d'autre part.



Faits marquants 2006

Plusieurs actions stratégiques pour la Direction bancaire ont abouti durant l'année 2006 :

- la certification ISO 9001 pour l'ensemble de ses activités ;
- le renouvellement pour 4 ans de l'accord de partenariat avec le Conseil supérieur du notariat ;
- l'ouverture de comptes de tiers, dits comptes « affectés », pour les deux tiers des études d'huissiers de justice ;
- le renouvellement pour cinq ans de la convention de partenariat avec la Direction générale de la comptabilité publique ;
- le renouvellement de la convention avec l'ACOSS, avec des modalités financières adaptées ;
- la mise en service d'un nouvel outil de gestion des consignations.

La Direction bancaire a su également répondre en cours d'année à des demandes spécifiques, comme celle d'assurer la fonction d'établissement financier centralisateur et compensateur du CESU, suite à la désignation de la Caisse des Dépôts par l'Agence nationale des services à la personne.

La modernisation de la gestion des consignations s'est concrétisée en 2006 par le succès de la mise en service d'un nouvel applicatif au siège. Il sera déployé en 2007 dans les trésoreries générales, permettant de sécuriser et de rendre homogènes les processus de traitement. Cette activité a été intégrée dans la démarche qualité globale de la direction avec la conduite du premier baromètre de satisfaction portant sur les consignations.

Dans le cadre d'accords de partenariat avec les instances de représentation des professions, la Caisse des Dépôts investit dans des projets contribuant à la performance du service public de la Justice et au rayonnement de notre système de droit.



45,8 Md€

en dépôts numéraires
gérés par la Caisse
des Dépôts en 2006

La Caisse des Dépôts est le partenaire du Conseil supérieur du notariat et de la Direction générale des impôts pour dématérialiser les échanges de données administratives et les paiements entre les notaires et les conservations d'hypothèques. Cette réforme permet d'accélérer les inscriptions hypothécaires et améliore la sécurité des transactions immobilières. Plus de 1 000 études sur 4 500 ont été équipées du système CDC Net et étaient opérationnelles à la fin 2006.

La mise en place de la réforme des procédures collectives, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, a été accompagnée par la conduite de deux actions :

- le soutien aux démarches de performance de la justice commerciale engagées par des tribunaux de commerce « pilotes » ;
- la participation à la mise en place d'un observatoire économique des entreprises en difficultés en liaison avec le Conseil national des administrateurs et mandataires judiciaires.

Dans le cadre de la réforme en cours sur la protection des majeurs vulnérables, une intervention de la Caisse des Dépôts à titre subsidiaire, respectant le principe général de proportionnalité et de maintien des comptes dans la banque d'origine du majeur, est prévue. Elle répond à l'objectif de donner aux juges et aux conseils de famille le moyen, lorsque la situation le justifie, d'accéder à une gestion des comptes particulièrement sécurisée et exempte de tout conflit d'intérêts. Cette intervention de la Caisse des Dépôts s'inscrit dans le cadre d'une démarche neutre, transparente et non lucrative.

La Caisse des Dépôts joue un rôle actif dans la création de la Fondation pour la promotion du droit continental, tant au plan financier qu'au plan technique. Cette fondation est destinée à fédérer les actions de promotion et de diffusion du droit continental à l'étranger. Une association de préfiguration a été créée en mars 2006 et les organes de décision ont été désignés. Les statuts définitifs sont finalisés, la création effective de la fondation interviendra au premier semestre 2007.

Banquier de la Sécurité sociale

La Caisse des Dépôts est réglementairement le teneur de comptes de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS). Elle a développé une architecture de comptes et des prestations spécifiques permettant d'agréger et de connaître en temps réel la situation de trésorerie du régime général et d'en optimiser la gestion. Ce dispositif est un facteur de rationalisation des besoins de financement et donc de réduction des coûts.



Une convention de partenariat renouvelée avec la Direction générale de la comptabilité publique

Pour servir ses 49 000 clients, la Direction bancaire s'appuie sur les agences parisiennes situées au siège de la Caisse des Dépôts, ainsi que sur les trésoreries générales et les recettes des finances du réseau du Trésor public. La nouvelle convention de partenariat qui lie la Caisse des Dépôts et la Direction générale de la comptabilité publique fixe, pour les cinq prochaines années, le cadre de la mission de préposé ainsi confiée par la Caisse des Dépôts au réseau du Trésor public. La convention place ce partenariat sous le signe de la concertation et réaffirme la volonté commune d'assurer la sécurité des dépôts et des transactions, de satisfaire les clients et d'offrir un service de qualité.

ISO 9001

l'ensemble
des services bancaires
certifiés en 2006

Cette relation a été confortée par la signature d'une nouvelle convention entre l'ACOSS et la Caisse des Dépôts pour la période 2006-2010. Cette convention introduit des conditions financières adaptées en fonction de la durée des avances, ainsi que des modalités renforcées de transmission par l'ACOSS de ses prévisions de trésorerie, réduisant le coût de l'incertitude entre les prévisions et les tirages effectifs. Le dispositif mis en place tient également compte de la faculté nouvelle qui a été donnée à l'ACOSS d'émettre des billets de trésorerie. La Caisse des Dépôts a autorisé en 2006 un plafond d'avances de 18,5 Md€ au régime général.

Certaines caisses payeuses du régime général (CAF, CPAM) sont clientes de la Caisse des Dépôts pour la tenue de leurs comptes externes de disponibilités, comptes bancaires courants pour lesquels la Direction bancaire propose des prestations de traitement de flux de masse (paiement des prestations) sous forme de virement, de prélèvement ou de TIP. La Direction bancaire assure ainsi un tiers des virements émis par ces organismes.

Partenaire bancaire des clients institutionnels de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts compte parmi ses clients un peu plus de 3 000 « Institutionnels d'intérêt général », du ressort de la Direction bancaire soit en vertu de textes réglementaires, soit volontairement. Banquier traditionnel des sociétés d'économie mixte et des organismes de logement social, la Caisse des Dépôts est aussi présente auprès des fondations, des associations nationales et des établissements publics.

Dans le cadre de la mise en place de l'encaissement bancaire CESU TIP (titre service préfinancé), la Caisse des Dépôts a été désignée par l'Agence nationale des services à la personne comme établissement financier centralisateur. La prise en charge de cette nouvelle mission conforte le rôle de place de la Caisse des Dépôts dans les échanges interbancaires et complète son engagement dans le développement des services à la personne.

La mission de mandataire public

La Caisse des Dépôts fournit des prestations de gestion administrative, financière et comptable dans le cadre de mandats confiés par différents partenaires, essentiellement publics.

■ Les mandats par délégation de service public

La Direction bancaire assure la gestion de deux établissements autoroutiers, la Caisse nationale des autoroutes (CNA) et Autoroutes de France (ADF), avec une activité soutenue lors des opérations de privatisation.

Développement durable

Améliorer l'efficacité de la justice commerciale

La démarche de la Caisse des Dépôts, menée conjointement avec les tribunaux de commerce, vise à accompagner la mise en œuvre de la loi sur la sauvegarde des entreprises, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006. Ainsi, la Direction bancaire accompagne quatre opérations pilotes au sein des tribunaux de commerce de Lyon, Chambéry, Pontoise et Bourg-en-Bresse. Ces opérations visent à intégrer l'ensemble des partenaires de la Justice dans des démarches de performance et de qualité, dans lesquelles chacun des acteurs a pris des engagements pour atteindre les objectifs d'efficacité prévus dans cette réforme. ■



60%

de quotas d'émission de gaz à effet de serre enregistrés en Europe grâce au logiciel Seringas

Par ailleurs, la Direction bancaire assure la gestion de seize fonds domestiques et fondations. Ainsi, dans le cadre de la fondation du DC 10 UTA, 120 M€ d'indemnisations ont été versés aux familles des victimes.

Première année d'un cycle complet d'exploitation, l'exercice 2006 s'est déroulé de manière satisfaisante. La délivrance de l'allocation 2006, 150 millions de quotas, a été automatisée pour près de 1 100 comptes.

■ Les fonds structurels européens

La gestion de 28 programmes financés par les fonds structurels européens représente une enveloppe globale de 1,1 Md€.

La Caisse des Dépôts, autorité de paiement, assure des prestations administratives et financières au côté des régions en charge de la gestion des programmes. La réorganisation de cette activité menée au cours de l'année 2006 va permettre de prendre en charge les fonds de la nouvelle génération.

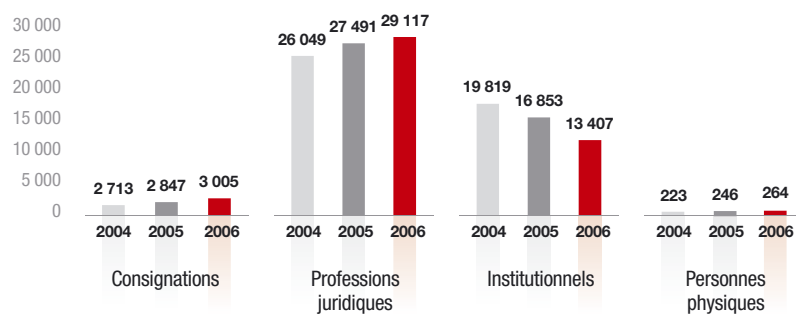
■ Les programmes-cadre de recherche et de développement technologique (PCRD)

La Caisse des Dépôts joue le rôle de coordinateur administratif et financier pour 8 consortiums (centres de recherche, universités, entreprises), qui bénéficient d'allocations dans le cadre de programmes de recherche européens. La Direction bancaire est devenue ainsi le premier coordinateur français des réseaux d'excellence du 6^e PCRD (2003-2006). Dotée d'une expertise reconnue, la Caisse des Dépôts sera ainsi en mesure de répondre aux besoins du nouveau programme sur la période 2007-2013 (7^e PCRD).

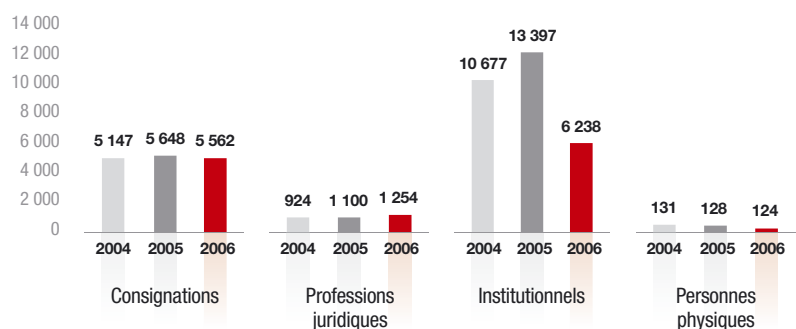
■ Seringas : tenue du registre français des quotas d'émission des gaz à effet de serre

En vertu du décret du 23 décembre 2004, la Caisse des Dépôts assure la tenue du registre national des quotas d'émission de gaz à effet de serre à partir du logiciel Seringas qu'elle a développé et que de nombreux pays européens ont retenu.

→ Évolution des encours moyens numériques créditeurs en M€



→ Évolution des encours titres en M€



La gestion et la transformation de l'épargne populaire

La Caisse des Dépôts gère l'épargne des ménages sur les livrets défiscalisés. Elle finance, sur cette ressource et sous forme de prêts à long terme, principalement le logement locatif social et la politique de la ville. Ces prêts ont connu une très forte progression en 2006 sous l'effet du Plan de cohésion sociale, de la mobilisation du réseau de la Caisse des Dépôts et de mesures financières incitatives mises en œuvre par la Caisse des Dépôts pour favoriser la construction de logements sociaux et la relance des parcours résidentiels des ménages modestes.

La ressource : les dépôts réglementés

Dans un contexte de remontée des taux courts de marché et de stabilité du taux d'épargne des ménages, l'encours global des dépôts centralisés à la Direction des fonds d'épargne (y compris intérêts courus) s'est accru en 2006, passant de 183,9 Md€ fin 2005 à 191,6 Md€. Cette augmentation est due principalement à l'effet taux, les produits d'épargne réglementés ayant bénéficié de deux hausses de leur rémunération (75 points de base en cumul).

À la fin décembre 2006, le flux de la collecte centralisée à la Caisse des Dépôts, tous produits d'épargne confondus, s'établit à 2,9 Md€ (contre - 7,1 Md€ en 2005).

L'année 2006 a ainsi été marquée par un retour des épargnants vers les livrets A et Bleu, dont la collecte est positive (1,4 Md€, y compris le livret A des HLM) alors qu'elle était largement négative à fin 2005 (- 3,4 Md€).

L'encours centralisé du livret A à la Caisse des Dépôts fin 2006 s'élève à 115,2 Md€ (capitalisation comprise). Ce phénomène favorable est également sensible sur les autres produits centralisés, dont la collecte est en nette augmentation en 2006. Ainsi le Codevi a-t-il bénéficié d'un flux positif de + 1,8 Md€ en 2006 contre - 2,5 Md€ en 2005 et le LEP a vu sa décollecte se réduire de - 1,4 Md€ en 2005 à - 0,3 Md€ en 2006.

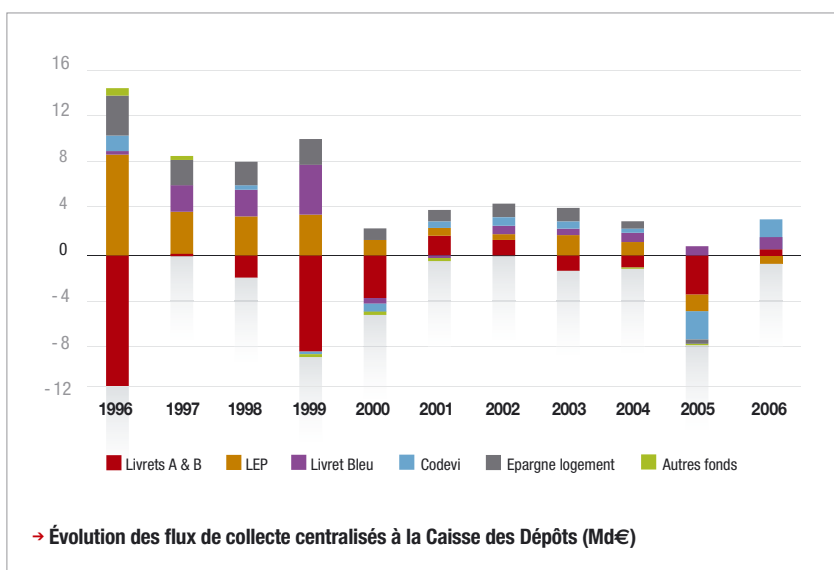
Les emplois : 5,5 Md€ de prêts (+ 25 %)

■ Forte progression des signatures de prêts sur fonds d'épargne

Le montant des prêts signés en 2006 a fortement progressé par rapport à 2005 passant de 4,5 Md€ à 5,5 Md€, soit une augmentation de 25 %.

■ Les prêts habitat-ville

Les prêts signés en 2006 en faveur du développement du parc locatif social (hors ANRU) progressent globalement de 34 % par rapport à 2005 et atteignent 3,36 Md€.





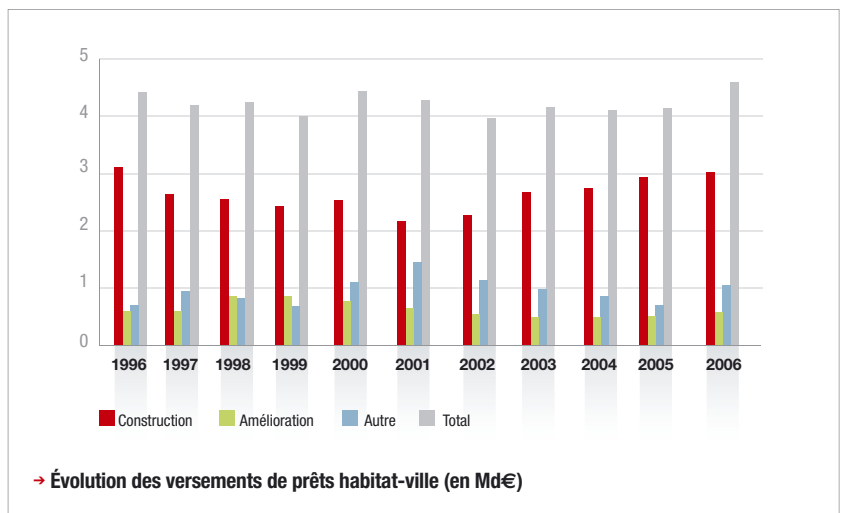
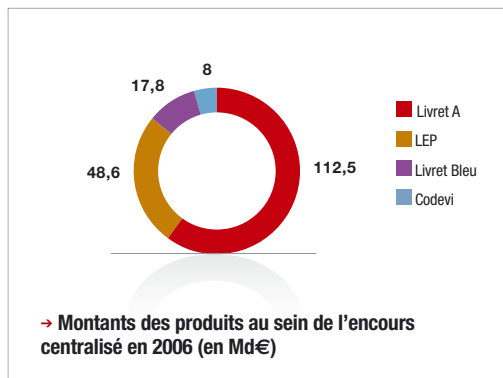
191,6 Md€

d'encours des dépôts d'épargne gérés par la Caisse des Dépôts en 2006

Cette forte progression est due à l'augmentation simultanée des Prêts locatifs à usage social (PLUS) et des Prêts locatifs d'intégration (PLAI) dont les montants de signatures se sont élevés respectivement à 2 800 M€ (+ 31 %) et à 242 M€ (+ 20 %). Elle est due aussi aux Prêts locatifs sociaux (PLS) et aux Prêts locatifs intermédiaires (PLI) destinés aux ménages à revenus moyens, qui ont atteint 315 M€ (+ 83 %).

Les prêts destinés au financement de la reconstruction de logements et à l'amélioration de l'habitat (PRU construction et PRU amélioration) progressent respectivement de 15 % et de 27 % par rapport à 2005 pour atteindre 547 M€.

Les prêts dédiés à l'aménagement urbain (PPU et PRU aménagement) sont en retrait sensible : - 14 % et - 6 % respectivement, pour un total de 243,3 M€. Le premier reste pénalisé par un taux hors marché. La baisse du second résulte de la volonté d'orienter les ressources du PRU vers la reconstruction et l'amélioration des logements.





■ **Stabilité des prêts à l'amélioration**

La décision prise en 2004 par la Caisse des Dépôts de consacrer, au titre de ses missions d'intérêt général, 400 M€ de prêts par an pendant 5 ans bonifiés de 0,50 % a permis d'inverser en 2005 la tendance à la baisse observée depuis l'année 2000. En effet, ces prêts amélioration sont venus compenser l'activité de prêts « Palulos » qui se réduit d'année en année. Avec 438 M€, les résultats de 2006 consolident cette reprise et démontrent que le développement de l'activité construction est complémentaire de l'entretien du patrimoine existant.

■ **Le financement des opérations d'hébergement des populations fragilisées**

L'intervention de la Caisse des Dépôts dans le financement du secteur médico-social a permis la mise en œuvre de quelque 9 000 places en 2006. Toutefois, cette activité est en retrait par rapport à l'année précédente car les prêts PHARE (180 M€ environ de signatures) continuent d'être pénalisés par un contexte de forte concurrence et une conjoncture de taux défavorable.

Les autres activités de ce segment sont en développement avec, notamment, plus de 1 800 places financées pour l'hébergement de jeunes en difficulté ou en insertion, le financement de logements de gendarmes, de centres d'accueil du dispositif Défense 2^e chance (EPIDe) et de l'Institut du cerveau et de la moelle épinière.

Un bâtiment résidentiel
labellisé Très haute
performance énergétique



Développement durable

Un nouveau Prêt Energie Performance

Pour favoriser la construction de logements sociaux labellisés Très haute performance énergétique, la Caisse des Dépôts propose un nouveau Prêt Energie Performance, financé sur ressources du livret A, bénéficiant d'un taux exceptionnel de 2,45 % dû à la bonification de 80 points de base de la Caisse des Dépôts. Ce prêt permet aux opérateurs de logements sociaux de financer les surcoûts associés aux travaux d'économies d'énergie, évalués à 7 % du coût total de l'opération. Cette initiative traduit une double préoccupation : réduire les émissions de Gaz à effet de serre (GES) dans le bâtiment, à l'origine d'environ 20 % des émissions de GES françaises, et réduire la facture énergétique des locataires. Ce financement contribuera en outre à renforcer la valeur du patrimoine des organismes de logements sociaux. ■

456 M€

consacrés par
les fonds d'épargne
au financement
des infrastructures
de transport en 2006

■ Prêts aux infrastructures de transport : + 16%

L'intervention de la Caisse des Dépôts, via les fonds d'épargne, dans le financement des infrastructures de transport s'est renforcée en 2006. Avec 456 M€, elle est supérieure de 16 % au niveau de 2005. Ce montant se répartit à parts égales entre le financement de 6 projets de transport en commun en site propre et le financement de grandes infrastructures de transport.

■ Evolution de l'encours des prêts sur fonds d'épargne (hors refinancements)

L'encours des prêts sur fonds d'épargne a augmenté de 166 M€ au cours de 2006, passant de 89,8 Md€ fin 2005 à 90 Md€ (+ 0,18 %).

Cette évolution modérée est la résultante de la progression des versements de prêts nouveaux, de la stabilisation des remboursements anticipés au niveau de 2005 et de l'amortissement naturel des prêts.

■ Refinancements des banques au titre des PLI et PLS : une montée en charge

La Caisse des Dépôts, à la demande de l'Etat, met en place depuis janvier 2001, des Prêts locatifs sociaux (PLS) et des Prêts locatifs intermédiaires (PLI) par distribution directe et par refinancement d'établissements de crédits qui participent à un appel d'offres annuel.

Les enveloppes de 2006 sont en augmentation par rapport à celles de 2005, soit 2,2 Md€ pour les prêts de refinancement PLS et 320 M€ pour les prêts de refinancement PLI.

Baisse de 20 points de base du taux des prêts

Afin de favoriser la mise en place du plan de cohésion sociale, le taux de la plupart des prêts sur fonds d'épargne a été réduit de 20 points de base pour atténuer la hausse du taux du livret A et son effet sur le montage des opérations. Cette mesure concerne tous les prêts dont la décision administrative de subvention ou d'agrément aura été prise à compter du 1^{er} octobre 2006, hormis les prêts PLS et PLI.

Au 31 décembre 2006, 40 % de l'enveloppe PLS de 2005 a fait l'objet d'un refinancement, dont 90 % au taux du livret A, plus 145 points de base (pb), et le reste au taux du livret A plus 125 pb.

La tendance à la faible consommation des enveloppes PLI se confirme. Sur l'enveloppe 2005, la consommation est de 13 % au 31 décembre 2006 mais elle peut s'avérer plus importante sur celle de 2006 en raison du changement d'indice de taux de refinancement qui le rend plus attractif par rapport aux ressources de marché (taux du livret A plus 145 pb au lieu du taux du LEP plus 70 pb).

Les emplois : les actifs financiers (110 Md€)

■ Etat du portefeuille et évolution des encours

Les portefeuilles d'actifs financiers ont progressé de 6,9 Md€ et leur montant avoisine 110 Md€ à fin 2006. Ils ont bénéficié de la reprise de la collecte, dans un contexte de relative stabilité des encours de prêts.

■ Portefeuille de taux

Compte tenu du bas niveau des taux d'intérêt au cours de l'année et de la nature du passif des fonds d'épargne (dépôts dont la rémunération est indexée sur l'inflation et l'euribor 3 mois) peu d'investissements à taux fixe ont été réalisés en 2006. Le portefeuille a donc vu sa sensibilité au risque de taux diminuer. La hausse des taux qui s'est produite en milieu et fin d'année a été mise à profit pour accroître la part des obligations indexées sur l'inflation, dont le taux réel redevenait plus attractif qu'en 2005. La part du portefeuille d'obligations indexées dans les actifs de taux dépasse maintenant 12 %.

■ Portefeuille d'actions

Les travaux d'allocation d'actifs ont conduit à privilégier en 2006 les investissements en actions par rapport aux actifs de taux. Le portefeuille d'actions s'est ainsi accru de près de 1,6 Md€ en valeur bilan, en nette progression par rapport à 2005. Il atteint fin 2006, 9 Md€ en valeur bilan et 15,1 Md€ en valeur de marché.

Dans le cadre d'une gestion active, des arbitrages ont également été réalisés conduisant à l'extériorisation de 666 M€ de plus-values. La performance globale est en ligne avec celle de l'indice de référence (70 % CAC 40 + 30 % Stoxx 200) à près de 17 %.

A signaler enfin que le programme d'investissement de diversification de 400 M€ dans le capital investissement initié en 2003 a été totalement engagé.

Le résultat

Le résultat net 2006 s'élève à 678 M€, en diminution de 216 M€ par rapport à 2005 (894 M€). Cette variation résulte essentiellement de deux tendances contraires :

- le Produit net bancaire qui s'inscrit en nette diminution à 892 M€ en 2006, contre 1 450 M€ en 2005 (-38,4 %) sous l'effet conjugué de la hausse des charges sur les dépôts, de la baisse des résultats sur les prêts et de l'évolution défavorable des taux sur la valorisation des titres, malgré le volume des plus-values réalisées ;

- le Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) qui a fait l'objet d'une dotation de 208 M€ en 2006, alors qu'il avait été doté de 478 M€ en 2005. Cette dotation a été réalisée, dans la continuité de 2005, de manière à ce que les fonds d'épargne bénéficient d'un montant de fonds propres conforme aux exigences de Bâle II à l'horizon de fin 2007.



110 Md€

d'actifs financiers
en portefeuille

Relance des parcours résidentiels des ménages à revenus modestes

Pour accélérer les parcours résidentiels des ménages à revenus modestes et éviter qu'ils soient « cantonnés » dans le logement social, la Caisse des Dépôts a mis en place en 2006, en concertation avec les pouvoirs publics et ses partenaires, un dispositif qui porte sur toute la chaîne des catégories d'hébergement, du logement d'urgence à l'accession sociale à la propriété.

Logement d'urgence

Baisse de 50 points de base (pb) du taux des PLU par une bonification de la Caisse des Dépôts sur ses fonds propres pour les 4 000 constructions prévues sur les deux prochaines années.

Logement d'insertion

Baisse de 50 pb du taux des PLAI par une bonification de la Caisse des Dépôts sur ses fonds propres.

Accession sociale à la propriété des ménages modestes

■ Reconstitution des logements cédés en accession sociale

La Caisse des Dépôts accordera des prêts sur fonds d'épargne avec un avantage équivalent à 15 ans d'intérêts gratuits pour financer le foncier des logements locatifs sociaux neufs construits pour remplacer ceux vendus par les bailleurs à leurs locataires. Cette mesure pourra bénéficier à 7 000 logements en 2007.

■ Construction neuve en accession sociale

La Caisse des Dépôts et l'Union de l'économie sociale pour le logement (UESL) financeront une structure de portage foncier pour permettre à des ménages modestes d'acquérir le bâti de leur première habitation principale. Cette structure portera gratuitement le terrain pendant 25 ans. Les accédants pourront opter pour l'achat du foncier entre la 18^e et la 25^e année ou pour sa location. Cette mesure pourra bénéficier à 10 000 ménages en 2007.

Expérimentation pendant un an

■ Allongement de 35 à 40 ans de la durée maximale des prêts renouvellement urbain destinés à la construction.

■ Allongement de 5 ans de la durée maximale des prêts bonifiés par la Caisse des Dépôts en faveur de la réhabilitation des logements.

■ Baisse de 75 pb du taux des prêts Gaïa destinés au portage foncier sur une durée de 1 à 15 ans.

Accompagner les politiques locales en investissant à long terme

La Caisse des Dépôts exerce une activité d'investisseur de long terme pour accompagner les politiques de développement des collectivités territoriales. Elle intervient en fonds propres dans le logement et le renouvellement urbain, l'immobilier, l'environnement, le tourisme, les infrastructures numériques, le secteur sanitaire et social. La Direction du développement territorial s'appuie sur un réseau de 25 directions régionales qui a connu une activité en expansion de 46 % par rapport à 2005 avec 342 M€ investis. Par ailleurs, près de 80 M€ sont consacrés aux crédits d'ingénierie liés à la politique de la ville et au soutien à des associations d'intérêt général.

Accompagner les politiques de rénovation urbaine et de développement des territoires

■ Le développement des investissements immobiliers

Dans le cadre de son activité d'investisseur de long terme, la Caisse des Dépôts a investi 172 M€ en 2006, en partenariat avec des acteurs privés, dans des projets immobiliers contribuant à la revitalisation des centres-villes et dans des projets territoriaux structurants en accompagnement de politiques locales : logements, immobilier d'entreprise, centres commerciaux, hôpitaux, cliniques et parcs de loisirs.

■ L'accompagnement des sociétés d'économie mixte et des sociétés d'investissement local

En 2006, la Caisse des Dépôts a quintuplé, par rapport à 2005, ses investissements dans les sociétés supports du développement territorial. Le portefeuille de participations dans les Sociétés d'économie mixte (SEM) et les sociétés d'investissement local, porteuses de projets structurants dans le cadre de politiques de développement des territoires, a ainsi été augmenté de 52,5 M€.

Un partenariat avec le ministère de la Défense et le ministère de l'Emploi sur le dispositif « Défense deuxième chance » s'est concrétisé par la création de la filiale 2IDE entre la Caisse des Dépôts et l'Etablissement public d'insertion de la défense (EPiDe).

■ L'accompagnement des politiques de rénovation urbaine

En 2006, dans le cadre de conventions pluri-annuelles, la Caisse des Dépôts a réservé 3 Md€ de prêts sur fonds d'épargne pour la restructuration des quartiers en difficulté et 26 M€ de subventions sur fonds propres dédiés à l'ingénierie et à la conduite des projets. Elle contribue ainsi au financement des missions de conception, de pilotage et de coordination des projets. Cette action d'accompagnement s'inscrit dans le cadre de la convention signée en 2004 avec le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, et le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale. Cet accord prévoit, sur les fonds propres de la Caisse des Dépôts, l'affectation de 550 M€ aux projets soutenus par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) sur la période 2003-2008.

La Caisse des Dépôts a contribué à l'instruction des 150 dossiers présentés par les collectivités locales aux instances nationales de l'ANRU. 54 nouvelles conventions ont été signées en 2006 portant ainsi à 157 le total des conventions signées depuis 2004. La Caisse des Dépôts veille à la qualité de l'ingénierie de projets et à l'intégration d'un volet développement économique dans chaque dossier.

En matière d'accès social à la propriété, une convention a été signée avec l'Etat et l'Union d'économie sociale pour le logement (UESL) destinée à permettre aux primo-accédants de réaliser un projet de logement neuf. Deux expérimentations de ce dispositif ont été lancées en 2006 visant à dissocier dans le temps le paiement du bâti par l'accédant et celui du foncier.



■ La montée en charge des investissements dans les infrastructures d'intérêt général

La Caisse des Dépôts investit en fonds propres dans la réalisation et la gestion d'équipements publics, sous un mode opératoire de type Partenariat public-privé (PPP) transférant, par un contrat global et de long terme, la maîtrise d'ouvrage et le financement à un partenaire privé. Ces investissements à hauteur de 37 M€ ont quadruplé par rapport à 2005. 5 nouveaux projets ont été gagnés (dont deux réalisés en partenariat avec Icade, un avec la SNI et un avec Transdev).

■ L'émergence des investissements dans les filières énergie et environnement

La Caisse des Dépôts a investi 12 M€, en accompagnement des politiques publiques, dans les filières de l'énergie et de l'environnement.

Investissement immobilier

En créant le concept de centre international de la Mode et du Design à Paris, Icade, adossé à la Caisse des Dépôts investisseur, a remporté la consultation lancée par la Ville de Paris sur la réaffectation des magasins généraux du quai d'Austerlitz. D'une architecture ambitieuse et originale, ces nouveaux « Docks en Seine » réuniront sur 11 000 m² un centre de ressources et de formation, un espace événementiel dont la programmation sera thématique, des restaurants et commerces novateurs.

Ce site sera ouvert au public en 2008 et apportera une contribution originale au rayonnement international de Paris, mais aussi à l'animation du quartier d'affaires de la ZAC Paris rive gauche. L'investissement prévisionnel s'élève à 40 M€.

Développement durable

Structuration des filières d'énergies renouvelables

La Caisse des Dépôts investit dans la structuration des filières d'énergies renouvelables en accompagnement des politiques publiques. Ces investissements, en fonds propres et quasi-fonds propres, visent des sociétés de développement et d'exploitation ainsi que des projets de production sur les filières de l'éolien, de la biomasse, de la géothermie, de l'hydroélectricité, du photovoltaïque et des biocarburants. Ils visent aussi les entreprises locales de distribution pour accompagner les collectivités locales dans la phase d'ouverture des marchés de l'énergie. Après deux années d'incubation, d'approche des problématiques et des acteurs, 2006 aura été l'année des premiers investissements et du positionnement comme investisseur visible.



10,8 M€

engagés en 2006
par le Fonds de
cohésion sociale
pour le développement
du micro-crédit

Après une phase exploratoire en 2005, plusieurs opérations d'investissement ont été conduites en 2006, confirmant une montée en charge significative de ce nouveau champ d'activité pour la Caisse des Dépôts. Ces investissements sont prioritairement affectés aux filières de l'éolien, de la biomasse et de la géothermie.

Le Fonds carbone européen a également connu un exercice très actif avec la validation des premiers achats de quotas pour un volume de 15 millions de tonnes de CO₂ issus de projets Kyoto, soit 96 M€.

Contribuer au développement économique et à l'emploi

La Caisse des Dépôts intervient dans la création de petites entreprises et d'emplois par le secteur associatif. Ces interventions contribuent à l'effort national pour la cohésion sociale : en luttant contre l'exclusion bancaire par la diffusion du micro-crédit, et en favorisant la création d'entreprises dans les territoires sensibles.

■ La gestion du Fonds de cohésion sociale

Créé par la loi de cohésion sociale, le Fonds de cohésion sociale est géré par la Caisse des Dépôts depuis 2005. Doté par l'Etat de 73 M€ sur 5 ans, dont 10,8 M€ engagés en 2006, il permet, grâce à un dispositif de garantie, le développement :

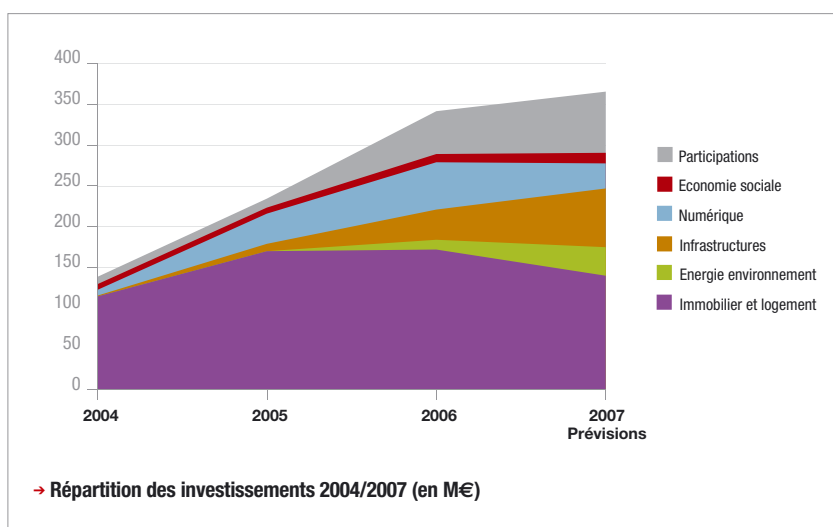
- du micro-crédit professionnel destiné à la création d'entreprises et à l'activité des personnes en difficulté, avec l'appui des réseaux associatifs France Active et Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) ;

- du micro-crédit social, pour l'insertion de particuliers exclus du crédit bancaire, avec l'appui de réseaux bancaires et d'établissements financiers.

En 2006, 62 expérimentations financées par la Caisse des Dépôts à hauteur de 1,3 M€ ont mobilisé 39 acteurs bancaires et 65 acteurs sociaux sur 17 régions où l'offre de micro-crédit est devenue effective.

■ La consolidation des interventions en faveur de la création d'entreprises

La Caisse des Dépôts accompagne la mutation et finance l'activité du secteur de l'économie sociale





et solidaire. En 2006, les fonds d'aide au conseil (dispositifs locaux d'accompagnement) et les opérateurs financiers dont la Caisse des Dépôts est actionnaire, ont épaulé 6 650 structures, employant près de 65 000 salariés.

La Caisse des Dépôts a soutenu, à hauteur de 2 M€, les quatre grands réseaux nationaux de la création et de la reprise d'entreprises : Adie, FIR (France Initiative Réseau), réseau Entreprendre et réseau Boutiques de gestion. Le financement, pour 6,5 M€, des fonds locaux de prêts d'honneur participe à cette dynamique. Ce sont les créations de 12 500 entreprises avec maintien ou création de 29 000 emplois qui ont ainsi été accompagnés en 2006.

■ Le développement des entreprises en territoires sensibles

Le territoire français compte 100 Zones franches urbaines (ZFU) dont 15 nouvelles créées en 2006. La Caisse des Dépôts y soutient des expérimentations innovantes de développement économique en partenariat avec des réseaux spécialisés (dispositif Alizé, micro-assurance, fonds d'investissements dédiés, fonds de garantie pour les locaux d'activités).

■ Les services d'information et d'accompagnement des collectivités locales

Localtis et Mairie-conseils sont des services offerts par la Caisse des Dépôts aux collectivités locales. Le site Localtis est à la disposition de 1 600 acteurs locaux, dont 1 250 nouveaux en 2006. Le service de renseignements téléphoniques de Mairie-conseils a répondu à 13 000 questions posées par des communes et groupements de communes.

Contribuer au développement numérique des territoires

La Caisse des Dépôts s'engage comme investisseur dans des infrastructures Internet haut débit portées par les collectivités locales. En complément, elle développe des services dédiés à l'administration électronique et au développement des usages des nouvelles technologies. 76 M€, dont 58 M€ d'investissements ont été consacrés à ce secteur en 2006.

■ Les investissements dans les infrastructures haut et très haut débit

La Caisse des Dépôts s'est engagée en 2006 dans huit projets représentant un investissement de 29,3 M€. Six d'entre eux concernent des infrastructures portées par des collectivités locales ; les deux autres relèvent d'une diversification des investissements dans le Wimax et le très haut débit. Ainsi, la Caisse des Dépôts a pris une participation au capital de HDRR qui a obtenu 11 licences régionales pour couvrir les zones blanches de l'ADSL. Elle est également montée au capital de la société Erenis, premier opérateur de fibres optiques en France sur le marché résidentiel.

Au total, la Caisse des Dépôts est engagée dans 70 projets répartis sur une dizaine de régions. Elle maintient un effort d'accompagnement dans toutes les études d'ingénierie préalable.

29,3 M€

d'investissement dans les infrastructures haut et très haut débit



■ Le développement des services numériques

En 2006, 24,10 M€ ont été engagés pour piloter l'étude, l'expérimentation et le déploiement de services.

Le Dossier médical personnel (DMP)

La Caisse des Dépôts est membre du GIP-DMP, aux côtés de l'Etat et de la Caisse nationale d'assurance maladie. Depuis le 16 mai 2006, elle est chargée de réaliser le portail d'accès au DMP et d'assurer les fonctions de confiance associées. Le service DMP doit ouvrir en 2008. L'Etat rémunère la Caisse des Dépôts pour sa contribution au développement du projet.

Administration électronique et confiance numérique

La Caisse des Dépôts se positionne sur le secteur de la confiance numérique. CDC Confiance électronique européenne (CDC CEE), qui porte l'offre FAST (Fournisseur d'accès sécurisé transactionnel), a été créée en 2006. La Caisse des Dépôts a investi 20 M€ dans cette filiale à 100 %. La plateforme FAST permet les échanges dématérialisés de documents présentant une valeur juridique ou financière, entre collectivités publiques et services de l'Etat. FAST est le premier « tiers de télétransmission » homologué par le ministère de l'Intérieur. En 2006, Service public local (SPL), le guide des démarches administratives en ligne, compte plus de 850 clients. L'offre s'est enrichie de Mercator, un guide cartographique des services présents sur un territoire. Ce dernier a été commercialisé auprès de quatre régions.

■ L'appui au développement des usages des nouvelles technologies

Le programme cyber-base

En 2006, 77 nouveaux espaces cyber-bases ont été ouverts, portant à 409 le nombre total des espaces numériques soutenus par la Caisse des Dépôts. 35 % d'entre eux sont situés en zone « politique de la ville ». Le portail cyber-base.org met en réseau des animateurs de cyber-bases et confère une forte valeur ajoutée au dispositif. Il est commercialisé auprès des collectivités locales et fédère 518 espaces publics (cyber-bases + autres labels).

Depuis juillet 2006, les cyber-bases sont engagées dans le déploiement du Dossier médical personnel et dans le dispositif ministériel « Passeport pour l'économie numérique », destiné aux petites entreprises. En 2005, l'Etat avait demandé à la Caisse des Dépôts d'équiper 50 des 300 futures Maisons de l'emploi de « plateaux technologiques cyber-base » : 7 espaces se sont ouverts en 2006 ; 15 sont en cours de déploiement.

Les Espaces numériques de travail (ENT) pour l'E-education

Avec le ministère de l'Education nationale, la Caisse des Dépôts accompagne 8 régions et 22 départements pour déployer des projets d'espaces numériques de travail. L'objectif est d'offrir des services numériques liés aux activités éducatives, qu'elles soient pédagogiques ou de vie scolaire, aux 30 millions de membres de la communauté éducative. En 2006, 300 000 comptes « usagers » ont été créés.

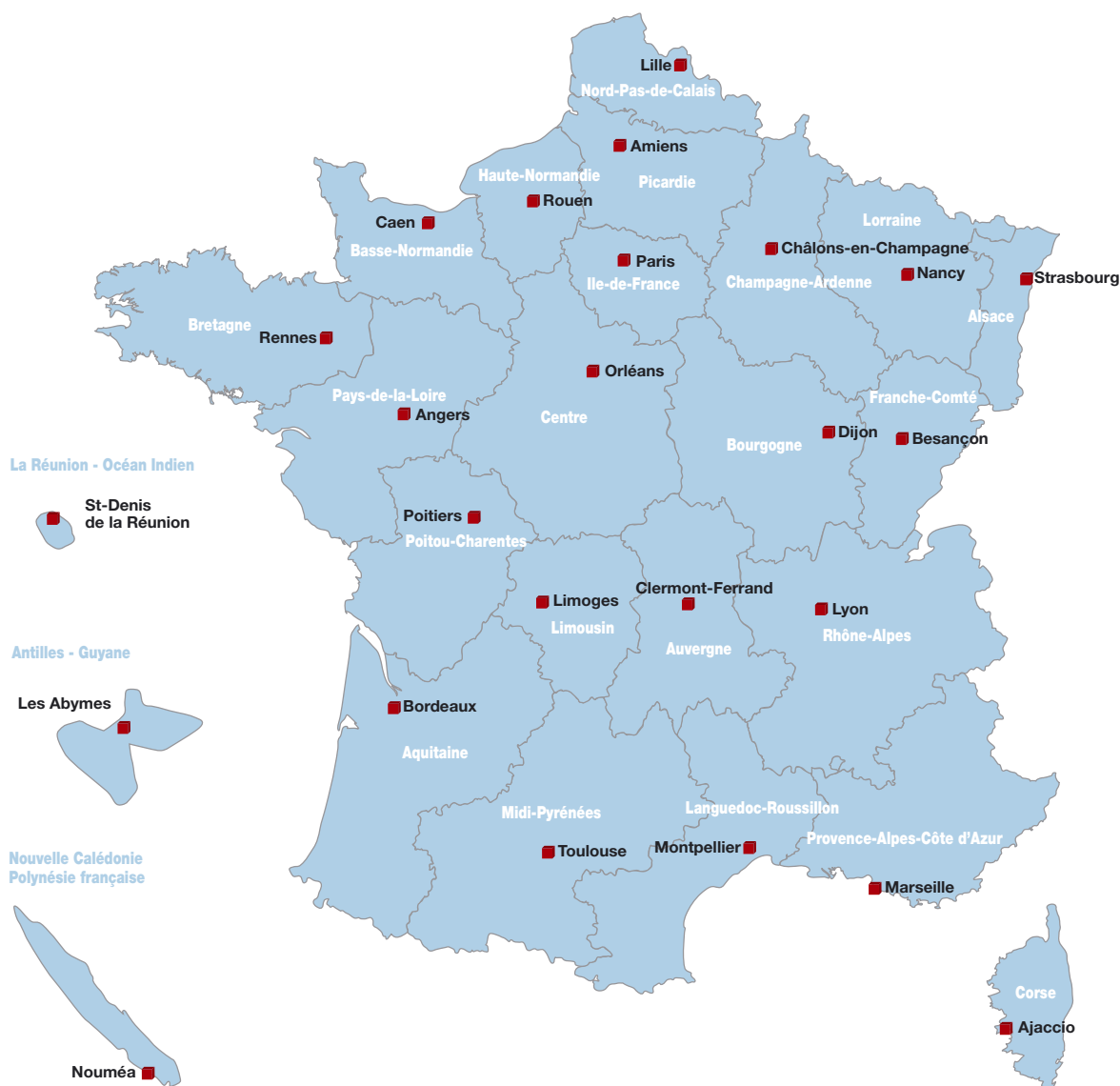
Les directions régionales de la Caisse des Dépôts

Le réseau de l'Établissement public est composé de 25 directions régionales et emploie 575 collaborateurs. Il met en œuvre les missions d'intérêt général de la Caisse des Dépôts sur l'ensemble du territoire en s'organisant autour de trois métiers :

- gestionnaire de fonds d'origine privée requérant une protection particulière : dépôts réglementés des professions juridiques, fonds des livrets d'épargne défiscalisés, caisses de retraite du secteur public ;
- prêteur pour le financement du logement social et les investissements d'intérêt général dans les infrastructures ;
- investisseur pour l'accompagnement des politiques publiques nationales et locales notamment dans l'immobilier, la rénovation urbaine et le développement numérique des territoires.

Dans ces trois domaines, le réseau des directions régionales assure l'instruction des dossiers et la relation opérationnelle de proximité avec les élus, les acteurs du monde local ainsi que les professions juridiques.

L'activité du réseau a été particulièrement soutenue en 2006. Cette expansion a principalement trouvé sa source dans le développement de nouveaux axes d'investissements d'intérêt général.



La gestion sous mandat de caisses de retraite publique

Dès sa création en 1816, la Caisse des Dépôts s'est vu confier la gestion des systèmes de retraite publique. Cette responsabilité participe de sa mission première : assurer la protection et contribuer au développement de l'épargne et de la prévoyance. Aujourd'hui, La Caisse des Dépôts gère 52 institutions de retraite, en relation avec 80 000 employeurs, couvrant plus de 7 millions de cotisants et près de 3 millions de pensionnés, soit un retraité sur cinq. En 2006, les pouvoirs publics lui ont confié la gestion administrative du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Cette année a également été marquée par la préparation de la mise en œuvre du droit à l'information des assurés décidé par la réforme des retraites de 2003.

Acteur de référence de la retraite publique

La Direction des retraites exerce aujourd'hui le métier de gestionnaire sous mandat dans trois domaines :

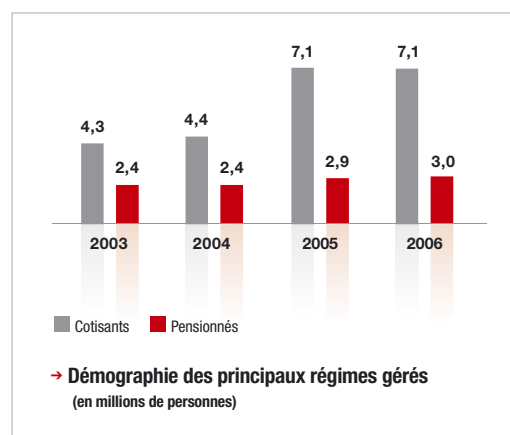
- la retraite (régimes du secteur public et Fonds de réserve pour les retraites) ;
- l'indemnisation et la prévention des risques professionnels, l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées ;
- la gestion de divers fonds de compensation.

A ce jour, la Caisse des Dépôts détient 52 mandats de gestion ; elle est l'un des partenaires privilégiés des collectivités locales et des employeurs publics. Elle maîtrise les différentes techniques de financement de la retraite, par répartition et par capitalisation, de gestion de droits, de pilotage des régimes.

Pour mener à bien ses missions et faire face à la montée en charge de son activité, la Direction des retraites a modernisé son système d'information, adopté les meilleurs standards de gestion administrative et financière dans un cadre de sécurité et mis en place des procédures de simplifications administratives.

Elle intervient dans la gestion technique et administrative de régimes de base, complémentaires, supplémentaires et additionnels, ainsi que dans les prestations sociales relevant de la solidarité. Elle est aujourd'hui le seul opérateur à pratiquer les diverses techniques d'acquisition de droits par point ou par annuité.

Acteur engagé dans le monde de la retraite, la Caisse des Dépôts assure également le pilotage de la gestion technique des différents régimes avec le souci d'atteindre les meilleurs standards : études prospectives sur l'équilibre à long terme des régimes, simulations et calculs actuariels en vue de l'adaptation de leurs paramètres à l'évolution du contexte économique et démographique.



+ de 7 millions

de cotisants couverts par les 52 institutions de retraite que gère la Caisse des Dépôts



Les principaux régimes gérés

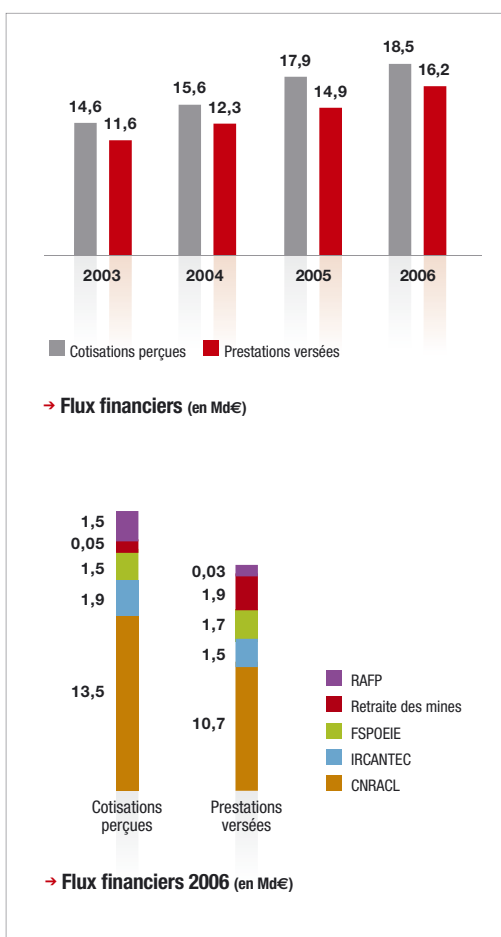
■ **Cinq grands régimes de retraite par répartition** pour les personnels titulaires, contractuels et les ouvriers des trois fonctions publiques :

- la CNRACL, caisse de retraite de base des fonctionnaires titulaires des collectivités locales et des établissements hospitaliers, recense 1 895 598 cotisants pour 837 607 pensionnés ;
- l'Ircantec, caisse de retraite complémentaire des agents contractuels des trois fonctions publiques – Etat, collectivités locales, hôpitaux – et des élus locaux, compte 2 425 000 cotisants pour 1 650 000 retraités ;
- le RAFFP, régime de Retraite additionnelle de la fonction publique pour les fonctionnaires des trois fonctions publiques, recense 4 600 000 cotisants potentiels ; en 2006, 94 000 demandes de liquidation ont donné lieu à un paiement immédiat.
- la Retraite des mines pour les travailleurs du sous-sol compte 11 700 cotisants pour 362 300 retraités ;
- le FSPOEIE, Fonds spécial des pensions des ouvriers de l'Etat, enregistre 53 440 cotisants pour 105 516 pensionnés.

■ **Des régimes de retraites supplémentaires** pour des catégories socioprofessionnelles particulières :

- le Fonds de pension des élus locaux (FONPEL) ;
- le Fonds d'allocation des élus en fin de mandat (FAEFM) ;
- le régime de retraite supplémentaire de la Compagnie générale maritime (CGM).

■ **Des fonds d'allocations vieillesse** relevant de la solidarité nationale : Allocation de solidarité pour les personnes âgées (ASPA) pour certaines catégories de bénéficiaires particulièrement démunis.





- Le Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles de la CNRACL.
- Les Fonds nationaux de compensation entre collectivités et établissements publics.
- Des rentes d'invalidité.
- Le Fonds de réserve pour les retraites (FRR).
- Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Le Fonds de réserve pour les retraites (FRR)

Ce fonds a pour but de constituer des réserves financières d'ici à 2020 afin de parer aux difficultés de financement des retraites des salariés, dues notamment aux évolutions démographiques des populations active et retraitée.

Fin 2006, le FRR disposait de 31,1 Md€ d'actifs, dont 88,5 % étaient investis en valeurs mobilières (actions et obligations), pour un montant de 27,5 Md€.

L'appel d'offres relatif aux mandats de gestion, répondant à des critères d'investissement socialement responsable (montant indicatif de 600 M€), a été clos en avril 2006. Le fonds poursuit par ailleurs son programme de capital investissement pour un montant d'engagements de l'ordre de 1,5 Md€.

Le FIPHFP et le droit à l'information des assurés

■ Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

La loi de février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », institue le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), qui a pour mission principale de favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein des trois fonctions publiques : l'Etat et ses établissements publics administratifs, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

Par le décret 2006-50 du 3 mai, l'Etat a décidé de confier la gestion administrative de ce fonds à la Caisse des Dépôts. Le FIPHFP est alimenté par les contributions des employeurs publics qui n'atteignent pas le taux légal d'emploi de travailleurs handicapés. En 2006, le total des contributions versées par les employeurs s'élève à plus de 50 M€.

Officiellement installé en juin 2006, le FIPHFP est en capacité de procéder aux premiers paiements des aides, depuis le mois de novembre. Les employeurs peuvent effectuer leurs demandes d'aides entièrement dématérialisées depuis le 16 octobre sur le site www.fiphfp.org.

31,1 Md€

d'actifs au sein
du Fonds de réserve
pour les retraites

En phase de démarrage, les priorités de son programme portent sur le financement des aménagements des postes de travail et des études préalables à ces aménagements. Progressivement, le fonds va monter en puissance pour atteindre sa vitesse de croisière en 2007 : accroissement des types d'actions financées, traitement automatisé et accéléré des demandes d'aides.

■ Le droit à l'information des assurés

La loi d'août 2003 portant réforme des retraites donne obligation aux organismes gestionnaires de retraite, qu'ils soient de base, complémentaires ou spéciaux, de fournir aux assurés une information consolidée et globale. Cette information, qui sera périodique, systématique mais aussi à la demande de l'affilié, prendra principalement deux formes : le relevé de situation individuelle (RIS) et l'Estimation indicative globale (EIG).

Dès 2005, la Caisse des Dépôts et les régimes qu'elle gère ont pris toutes les dispositions pour répondre à ces obligations et participent pleinement aux travaux du Groupement d'intérêt public « Info Retraite » au sein duquel collaborent la quasi-totalité des organismes de retraite français. Avec l'Ircantec, le RAFF, le FSPOEIE et la Retraite des mines, elle est membre à part entière de ce GIP.

La CNRACL, l'Ircantec, le FSPOEIE et le RAFF devront être en mesure, dès septembre 2007, d'établir et d'envoyer les RIS aux affiliés nés en 1957 et les EIG de la génération 1949.

Faits marquants 2006

- Le FIPHFP, dont la gestion a été confiée à la Caisse des Dépôts, est opérationnel depuis le 3 mai 2006.

- La Direction des retraites prépare la mise en œuvre du droit à l'information des assurés et participe pleinement aux travaux du Groupement d'intérêt public « Info Retraite ». Les premiers relevés de situation individuelle et estimations indicatives globales seront adressés aux assurés en septembre 2007.

Performance, qualité et responsabilité

La Direction des retraites s'est dotée en 2005 d'un plan stratégique à l'horizon 2007. Placé sous le signe de la performance, de l'action et des services, il a pour ambition de conforter la Caisse des Dépôts comme l'opérateur de référence de la gestion des régimes de retraite des agents publics. Son objectif est de renforcer sa capacité à développer ses projets et servir ainsi l'intérêt général en étant un acteur déterminé de la modernisation de la gestion publique.

■ Une relation renouvelée avec les employeurs publics

La Caisse des Dépôts met en œuvre une politique organisée, structurée et mutualisée de relations directes ou intermédiées avec les employeurs des trois fonctions publiques. Cette politique est différenciée selon une segmentation adaptée. Elle mène périodiquement des enquêtes de satisfaction et assure l'implication des employeurs en amont des projets.



La Direction des retraites développe les services et prestations en ligne, en particulier les déclarations individuelles, pour les employeurs qui disposent d'un compte financier multifonds, via la plateforme Internet « e-services » accessible depuis le site www.cdc.retraites.fr. Elle simplifie également certains processus comme le recouvrement : le versement des cotisations par virement bancaire est effectif pour le RAFFP et le sera pour la CNRACL dès 2007. Elle s'étendra à terme à l'ensemble des fonds.

■ La culture de la performance

La Direction des retraites s'est engagée dans un programme rigoureux de maîtrise des coûts afin d'être capable de prendre en charge de nouveaux développements.

L'acquisition récente et future de nouveaux mandats conforte aujourd'hui cette démarche.

Elle met en œuvre les moyens permettant de s'évaluer et de se comparer avec les autres gestionnaires de régimes de retraite en France et en Europe, voire pour certains métiers, avec d'autres entités du secteur privé ou public.

La Direction des retraites s'est également engagée avec ses clients et ses partenaires, sur la voie de la clarification et de la consolidation de leur relation.

D'ici à 2007, les relations avec les principaux fonds gérés seront régies par une convention d'objectifs et de gestion.

Principes de l'investissement socialement responsable (ISR), pilotés par les Nations Unies



Développement durable

Investissement socialement responsable

Une Charte relative à l'ISR, applicable à l'intégralité des actifs du RAFFP, a été adoptée en 2006 après que le Conseil d'administration de l'établissement a décidé que la politique de placements du régime devait prendre en compte, de manière résolue et permanente, la recherche de l'intérêt général. Cette charte définit cinq domaines de valeurs : état de droit et droits de l'homme, progrès social et démocratie sociale, environnement, bonne gouvernance et transparence. Sur cette base, l'ERAFFP a lancé un appel d'offres auprès des agences de notation sociétale. Fin 2006, il finalisait la procédure de sélection des sociétés de gestion auxquelles il entend confier la gestion de ses placements non obligataires. Les candidats retenus à l'issue de la procédure d'appel d'offres devront s'engager à placer les actifs de l'ERAFFP dans le respect de sa Charte ISR. Le mandat de gestion porte sur un montant unitaire compris entre 100 et 400 M€ sur la période 2007-2011. ■



■ Un système d'information pour accompagner le développement

La sécurisation accrue des applicatifs du système d'information de la Direction des retraites, construit à partir d'une cartographie des processus commune à l'ensemble des fonds, le place en capacité d'absorber le cœur de métier de tout type de gestion de retraite et de fonds spécifiques et de se comparer favorablement à celui d'entités similaires.

Grâce à sa souplesse et à sa performance, les nouvelles gestions, RAFP, Retraite des mines et FIPHFP, ont pu être intégrées dans le système d'information de la Direction des retraites, selon les calendriers des offres de service.

■ Certifications

La normalisation des processus, la mise en œuvre d'indicateurs de suivi et l'existence d'un code de bonne gouvernance constituent les éléments d'une gestion socialement responsable. Le processus de gestion des paiements de la CNRACL est certifié ISO 9001 et pour l'ATIACL, le FSPOEIE et le SASV, c'est l'ensemble de leurs processus de réalisation qui fait l'objet d'une certification. L'Ircantec, FONPEL et l'ANPE sont également certifiés. Cette certification porte sur la gestion des régimes de retraite et l'assistance aux mandants dans une optique de gouvernance et de développement durable. L'audit de renouvellement effectué en 2006 a mis en avant le niveau élevé de maturité du système de gestion et de management du périmètre.

Pour l'Ircantec, les processus « Informer et conseiller les clients », « Liquidier et payer les retraites » et « Attribuer les aides sociales » sont certifiés. Pour FONPEL et l'ANPE, il s'agit de l'intégralité des processus de gestion administrative des régimes. Le département comptabilité et gestion de trésorerie de l'établissement de Bordeaux a également obtenu le renouvellement de son certificat en décembre 2006.

■ La contribution au débat sur les retraites

Dans un contexte national et international de réflexions et de réformes, d'allongement de la durée de vie et d'assurance, de sortie d'activité des générations issues du baby boom, la Caisse des Dépôts contribue activement, depuis plus de dix ans, au débat sur l'avenir des régimes de retraite. Elle organise, à Bordeaux, un forum devenu un événement annuel incontournable pour tous les acteurs du monde de la retraite et qui a pour ambition de favoriser le dialogue entre décideurs de la vie politique et de la protection sociale, chercheurs, économistes, journalistes, gestionnaires et responsables syndicaux.

En 2006, près de 700 personnes ont assisté au XIII^e Forum Retraite qui avait pour thème « Retraite et retraités européens ».

